

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 20 27 90	Fax : +32 (0) 71 30 48 79	Mail : paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

PSYCHOLOGIE GENERALE			
Code	PAEG1B74ERG	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Elisabeth WERY (elisabeth.wery@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise à apporter à l'étudiant des connaissances, notions de bases dans le champ de la psychologie générale (courants, concepts et chercheurs/auteurs clés) et de la psychologie du développement (évolution et maturation de l'enfant depuis la conception jusqu'à l'adolescence).

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
 - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- Compétence 4 **Concevoir des projets techniques ou professionnels complexes**
 - 4.1 Identifier les situations liées à l'Occupation Humaine

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'AA, l'étudiant sera capable de :

- Être conscient et connaissant des différents courants psychologiques qui sous-tendent la situation professionnelle. Concevoir des projets professionnels complexes (C1.3, C1.6)
- Être capable d'identifier, en situation de relation thérapeutique, les facteurs intrinsèques et extrinsèques qui viennent influencer l'individu et son comportement (C4.1)

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAEG1B74ERGA Psychologie générale 24 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :
PAEG1B74ERGA Psychologie générale 20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la 1/2 unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l'activité d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives "CM", "PR", "PP" ou "FR" à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un "CM", "PR", "PP" ou "FR" doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 Novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières de l'activités d'apprentissage sont reprises dans la fiche ECTS de l'AA.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies	136 Rue Trieu Kaisin	6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 27 90	Fax : +32 (0) 71 30 48 79	Mail : paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Psychologie générale			
Code	16_PAEG1B74ERGA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Elisabeth WERY (elisabeth.wery@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette AA vise à apporter à l'étudiant des connaissances, notions de bases dans le champ de la psychologie générale (courants, concepts et chercheurs/auteurs clés) et de la psychologie du développement (évolution et maturation de l'enfant depuis la conception jusqu'à l'adolescence).

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'AA, l'étudiant sera capable de :

- Être conscient et connaissant des différents courants psychologiques qui sous-tendent la situation professionnelle. Concevoir des projets professionnels complexes (C1.3, C1.6)
- Être capable d'identifier, en situation de relation thérapeutique, les facteurs intrinsèques et extrinsèques qui viennent influencer l'individu et son comportement (C4.1)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

I. Psychologie générale

- Introduction: La psychologie...c'est quoi?
- La conscience
- L'approche psychanalytique
- La perspective comportementaliste
- La perspective humaniste
- L'approche neuropsychologique
- La psychologie sociale

II. Psychologie du développement

- Hérité et milieu
- Périnatalité et naissance
- Les premiers mois de la vie
- 1-3 ans
- 3-6 ans
- 6 ans et +

Démarches d'apprentissage

Cours magistraux (exposé oral assorti de nombreux exemples)

Dispositifs d'aide à la réussite

Réponse aux questions lors des interours et réponses aux mails

Nombreux exemples de questions d'examen lors des exposés magistraux

Ouvrages de référence

- C. TAVRIS et C. WADE: Introduction à la psychologie. Les grandes perspectives, Adaptation française, De Boeck 1999

- C. TOURETTE et M. GUIDETTI : Introduction à la psychologie du développement. Du bébé à l'adolescent, Collection Cursus, Psychologie, Armand Collin 2005, 2e édition

- H. Bee et D. Boyd : Les âges de la vie – Psychologie du développement. Pearson's Education, 2008, 3e édition.

- K. Huffman : Introduction à la psychologie. De Boeck, 2009, 3e édition.

Supports

Syllabus de référence et diapositives projetées en classe sur ConnectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

Questions ouvertes à réponse courte.

Questions de types QCM et Vrai/faux.

Texte à trou.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

L'activité d'apprentissage (AA) est cotée sur 20 et au 1/10ème près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l'activité d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives "CM", "PR", "PP" ou "FR" à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

Intervenant :

Les différents intervenants dans l'ensemble des parties de cette activités d'apprentissage sont : Elisabeth Wery

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).